

Marques : De'Longhi, KENWOOD et BRAUN (Petits Appareils Ménagers uniquement)

- Durée :** 1 an (Pièce et M.O.) par retour Atelier (CSA) pour tous les appareils De'Longhi, Kenwood et Braun (Petits Appareils Ménagers)
- Validité :** France **métropolitaine**, et à compter de la date d'achat par le consommateur.
- Justificatif :** Facture d'achat consommateur et / ou Ticket de Caisse indiquant la date et le modèle de l'appareil.
- Remarque :** Cette garantie standard est limitée à l'échange des pièces reconnues défectueuses par De'Longhi France ou par le CSA et non au remplacement de l'appareil, sauf décision de De'Longhi France

Conditions Générales de Garantie :

De'Longhi France garantit que le produit et ses accessoires, vendus neufs, sont exempts de défauts de matière et de fabrication pour une période d'un (1) an * (pièces et main d'œuvre) à partir de la date d'achat et uniquement en France métropolitaine. La garantie donne droit à l'échange des pièces défectueuses et non au remplacement de l'appareil, sauf décision de De'Longhi France. Dans le cas d'un échange de pièces ou d'appareils, ces derniers deviendront propriété de De'Longhi France.

Notre garantie s'applique exclusivement aux produits utilisés à des fins domestiques.

En cas d'expédition de l'appareil au revendeur ou à un service après-vente agréé, les frais et les risques de transport incomberont à l'expéditeur.

Les appareils ne doivent pas avoir été démontés, même partiellement, faute de quoi la garantie ne pourra s'appliquer.

Cette garantie s'applique uniquement si le produit défectueux est présenté durant la période de garantie, accompagné de la facture d'achat originale (sur laquelle seront indiqués la date d'achat, le modèle de l'appareil et le nom du revendeur).

De'Longhi France et les centres de services agréés partenaires se réservent le droit de refuser l'application gratuite de la garantie si ces documents ne sont pas présentés ou s'ils sont incomplets ou illisibles. Cette garantie ne sera pas applicable si le nom du modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié, effacé, supprimé ou rendu illisible.

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil français.

Exclusions de garantie :

Notre garantie ne couvre pas les cas suivants :

- La casse ainsi que les dommages liés à des impacts, des chocs ou des chutes
- Les dommages liés à l'infiltration de liquide sur les parties électriques
- Les dommages liés à la présence de corps étrangers à l'intérieur de l'appareil
- Les défauts et usures esthétiques résultant de l'usage de l'appareil
- Les erreurs de mise en service ou les mauvaises manipulations de l'utilisateur
- Les dommages dus à un défaut d'entretien et à une utilisation contraire aux instructions du mode d'emploi
- Les dommages causés lors du transport ou l'expédition de l'appareil par son propriétaire et / ou le revendeur
- Les dommages ou défauts de fonctionnement résultants de l'utilisation d'accessoires non distribués par De'Longhi France
- Les dommages causés par l'intervention sur l'appareil d'une personne ou d'un centre technique non-autorisé par De'Longhi France
- Une usure anormale de l'appareil ou de ses composants résultante d'une utilisation à usage professionnel
- Les pannes liées à l'entartrage
- Le nettoyage en cas de défaut d'entretien
- Le remplacement des pièces d'usure ou de consommables

Sont également exclus de la garantie et de la responsabilité de De'Longhi France :

- Les pertes de production et les manques à gagner
- Les pertes de jouissances

* Cas particuliers :

En plus de la garantie constructeur d'un (1) an pièces et main d'œuvre, les appareils ci-après lorsqu'ils sont vendus par De'Longhi France, peuvent bénéficier, sauf dispositions contraires du revendeur, de garanties étendues gratuites dont la durée et les conditions d'application sont détaillées ci-dessous. Cela dans les limites indiquées et sous réserve des conditions d'utilisation et d'entretien.

Marque KENWOOD :

6°) Robot Cooking Chef : Durée de garantie = 1 an + 2 ans (hors accessoires) à compter du 1er février 2013

Uniquement via l'Assistance Cooking Chef au 0970 809 122 et pour les appareils vendus après le 01/02/2013

=> Seuls les appareils dotés, dans l'emballage, d'une carte d'enregistrement spécifique pour l'extension de garantie de 2 ans supplémentaires sont éligibles à cette garantie étendue.

=> Garantie étendue à 3 ans, dans la limite des conditions d'utilisation et d'entretien, et **sous réserve de l'enregistrement sur le site internet dédié.**

=> A l'issue de l'enregistrement, un certificat d'extension de garantie est envoyé par email. Seule la réception de ce certificat atteste de la validation de la procédure d'enregistrement.

Le Certificat ainsi obtenu n'est valable qu'accompagné de l'original de la facture d'achat.